

DÉFENDONS NOS DROITS: UNE LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE POUR LE SECTEUR PRIVÉ!

Le problème

La majorité des femmes au Nouveau-Brunswick occupent des emplois à prédominance féminine. C'est encore plus vrai pour les femmes racisées et immigrantes.

Ces emplois sont souvent sous-valorisés et sous-payés comparativement aux emplois à prédominance masculine.

POURQUOI? →

C'est de la discrimination!

Cette discrimination a des conséquences néfastes pour les femmes et leur famille :

- ▶ davantage de stress économique
- ▶ moins de pension à la retraite
- ▶ moins d'opportunités
- ▶ sentiment de dévalorisation

PROTÉGÉS PAR UNE LOI

- ▶ fonction publique provinciale
- ▶ systèmes scolaire et hospitalier
- ▶ corporations de la Couronne
- ▶ fonction publique fédérale
- ▶ télécommunications
- ▶ transport interprovincial
- ▶ banques

NON PROTÉGÉS PAR UNE LOI

- ✗ secteur privé de juridiction provinciale
- ✗ secteur parapublic, incluant ;
 - les municipalités
 - les soins
 - les universités

65%

des travailleuses néo-brunswickoises œuvrent dans le secteur privé et ne sont **pas protégées** par une loi.



Pour atteindre l'équité salariale, il faut comparer la valeur des emplois à prédominance féminine à la valeur des emplois à prédominance masculine. On évalue les emplois selon quatre facteurs :

Responsabilités Compétences Conditions de travail Efforts

L'équité salariale est un droit de la personne reconnu internationalement. Une loi sur l'équité salariale pour le secteur privé reconnaîtra enfin la valeur de ces emplois qui sont essentiels au bon fonctionnement de notre société et de notre économie.

Le Nouveau-Brunswick n'en sera que plus juste!